

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, le 6 octobre 1978

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à 4 h 30 le mardi 10 octobre pour donner la sanction royale à un projet de loi et proroger la troisième session de la trentième législature du Parlement du Canada.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès du
Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

Au Sénat, il plaît au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-66, loi concernant l'établissement d'un bureau spécial de scrutin supplémentaire pour certaines élections partielles.

PROROGATION DU PARLEMENT

[Traduction]

Après quoi, il plaît au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session de la trentième législature du Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La troisième session de la trentième Législature a été ouverte par Sa Majesté la reine le 18 octobre 1977. Depuis, plusieurs membres de la famille royale ont honoré de leur présence diverses régions du pays, et Sa Majesté elle-même a visité Terre-Neuve et la Saskatchewan, de même que la ville d'Edmonton où elle a présidé à l'ouverture des XI^e Jeux du Commonwealth.

Membres de la Chambre des communes,

Au cours de la présente session, les débats de la Chambre des communes ont été diffusés pour la première fois à la radio et à la télévision. Dans bien des régions du Canada, les gens peuvent désormais regarder et entendre en direct les délibérations de leurs représentants élus, et partout au pays, les citoyens ont régulièrement accès à des émissions diffusant des séquences enregistrées des débats les plus importants.

Grâce à cette innovation, un plus grand nombre de citoyens ont pris conscience des problèmes auxquels nous sommes

Prorogation du Parlement

confrontés et sont mieux à même de comprendre la façon de fonctionner d'un gouvernement parlementaire responsable.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au cours de cette session, la question de l'unité canadienne a tenu une place fort importante. Le Gouvernement vous a proposé un certain nombre de mesures, et vous avez mis sur pied un comité mixte spécial chargé de les examiner en même temps que diverses autres propositions relatives à la constitution du Canada.

Vous vous êtes aussi penchés sur les affaires internationales. Au cours de cette session, la Chambre des communes, pour la première fois depuis bien des années, a tenu un important débat sur les relations avec l'étranger. Le Gouvernement a continué à déployer ses efforts en faveur de la paix entre les nations et du respect des droits fondamentaux de la personne partout dans le monde.

L'économie canadienne et, en fait, l'économie mondiale n'ont cessé d'être des sujets de préoccupation au cours de cette session. En juillet, le Premier ministre a assisté à une réunion des chefs de gouvernement des principaux pays industriels et, depuis lors, le Gouvernement a annoncé un certain nombre d'importantes mesures économiques, dont plusieurs seront soumises à votre attention au cours de la prochaine session.

Vous avez consacré beaucoup de votre temps à la discussion des problèmes économiques. Vous avez adopté cinq mesures modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur l'accise et le Tarif des douanes. Ces changements ont encouragé de maintes façons la croissance économique. Ils comprenaient entre autres des mesures spéciales pour venir en aide à la petite entreprise.

Vous avez modifié la Loi anti-inflation afin de faciliter le retrait progressif de la réglementation des prix et des salaires et vous avez reconduit la Loi sur les banques afin de pouvoir compléter votre étude des révisions proposés. Vous avez adopté une mesure qui permet à la Société pour l'expansion des exportations d'apporter une aide accrue à l'industrie canadienne et à la Société du crédit agricole d'aider davantage les agriculteurs canadiens.

Les questions reliés à l'énergie ont tenu une place fort importante durant cette session. Vous avez adopté la Loi sur le pipe-line du Nord qui régira l'exécution d'un des plus grands projets entrepris sur ce continent. Vous avez aussi voté des mesures pour surveiller les opérations financières des sociétés pétrolières et pour stimuler l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta.

Vous avez porté une attention spéciale aux institutions et organismes gouvernementaux. Une mesure a été adoptée pour créer le poste de contrôleur général du Canada et vous avez adopté deux lois révisant l'organisation d'Air Canada et des Chemins de fer nationaux du Canada.

Vous avez voté d'importants changements au Code canadien du travail et vous avez créé le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Vous avez modifié la Loi sur les pensions et, à deux reprises, amélioré le régime d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.